

<https://www.snetap-fsu.fr/La-DGER-renove-et-fait-evoluer-3-certificats-de-specialisation.html>



La DGER rénove et fait évoluer 3 certificats de spécialisation

- Pédagogie - Autres dossiers pédagogie -

Date de mise en ligne : dimanche 30 mars 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le 25 mars 2025, le [DGER](#) présentait 3 projets de référentiels de Certificats de spécialisation :

- CS Arboriste élagueur
- CS Commercialisation du bétail
- CS Conduite d'un élevage ovin lait

Ces CS seront présentés lors de la prochaine CPC AAA le 29 avril 2025 puis au [CNEA](#) le 20 mai et devraient pouvoir être mis en œuvre pour la rentrée 2026

1 - CS Commercialisation du bétail

Le travail sur le certificat de spécialisation a pour objectif la rénovation du CS « commercialisation du bétail : acheteur estimateur » créé par arrêté du 9 juin 1999. Ce certificat n'est dispensé que dans un seul CFFPA ([CFPPA](#) du Lot - Lacapelle-Marival – 46) avec une quinzaine d'apprenti.es / an formés ces dernières années. Dans les éléments d'évolution des compétences de ce CS, suite aux entretiens avec les professionnels du secteur, on note la gestion numérique des données, la traçabilité, l'adaptation aux normes sanitaires et environnementales. A noter aussi la question du bien être animal pris en compte dans ce nouveau référentiel.

2 - CS Arboriste élagueur

Le travail engagé sur ce certificat de spécialisation a pour objectif la rénovation du CS "arboriste élagueur" créé par arrêté du 6 juillet 2017. Après consultation des professionnels, la [DGER](#) propose de changer le nom de ce CS en "Entretien en hauteur des arbres d'ornement" ou "Arboriste grimpeur".

Le SNETAP-[FSU](#) s'interroge sur l'intérêt de ce changement de nom (qui avait donné lieu de nombreux débats lors de la dernière rénovation) et rejette les deux propositions :

- l'ajout du terme "ornement" dans le titre est très réducteur. Les professionnels ne travaillent pas que sur des arbres d'ornement.
- le terme de "grimpeur" est également réducteur. L'élagage ne se fait pas que par le grimpage. Le référentiel rappelle d'ailleurs que 65 % des élagages se font grâce à des nacelles.

Le SNETAP-FSU regrette un manque, dans le référentiel de formation, d'indications sur les évolutions du matériel et son utilisation. Le matériel de grimpe ou d'haubanage, le matériel de coupe (tronçonneuses, sécateurs...) ou les EPI ont régulièrement évolué ces dernières années qui améliorent les conditions de travail et de sécurité. Ils doivent apparaître dans le référentiel.

3 - CS Conduite d'un élevage ovin lait

Ce CS est une nouvelle certification proposée par le MASA. S'il existe un CS "Conduite d'un élevage ovin viande", il y avait donc un manque sur le secteur laitier, particulièrement souligné par les producteurs du Sud Ouest.

Le SNETAP-FSU regrette, dans le projet de référentiel de formation, la maigre part laissée à la transformation du lait comme capacité complémentaire.

La DGER souhaite que cette capacité reste au choix des stagiaires et apprenti.es. Pour autant cette partie doit être un élément important de la formation pour y aborder les questions liées à la traite, au stockage du lait, à la qualité du lait, à sa transformation et les produits issus de cette transformation. Elle entend notre remarque et annonce un travail engagé pour la création d'une certification sur la transformation et la commercialisation des produits issus de la production agricole.